



## Lien de causalité travaux et fissures parties privatives

Par **Christine Flore**, le **27/03/2019** à **07:22**

Bonjour

Suite aux travaux d'un immeuble neuf, des fissures sont apparues dans plusieurs parties privatives. Le problème est que ces fissures sont apparues après la remise du rapport final du référé préventif. Au début j'étais la seule à me plaindre de ces fissures, aujourd'hui il y a d'autres personnes. Le syndic ne fait rien. A titre personnel j'ai consulté une avocate qui me demande de faire établir le lien de causalité entre les travaux de construction et mes fissures. Pour cela elle me demande de faire intervenir un expert judiciaire mais sans passer par la voie du référé pour aller plus vite. D'une part je veux vendre mon appartement et je n'ai pas envie de reporter ma vente à l'année prochaine et d'autre part je n'ai pas envie de payer pour cet expert qui devrait être pris en charge par toute la copropriété :

- comment demander au syndic de faire intervenir cet expert ?
- comment trouver un expert judiciaire ayant cette compétence ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **Christine Flore**, le **25/11/2019** à **11:38**

Bonjour

Mon assurance a mené une expertise qui établit ce lien de causalité/

Malheureusement le promoteur et son constructeur se fiche des conclusions de mon assurance. Les fissures ont été réparées dans le cadre de la peinture de mon dégat des eaux. C'est mieux que "rien".

Bonne journée

Par **Christine Flore**, le **13/01/2021** à **12:29**

Bonjour

J'ai obtenu le remboursement des frais engagés pour la remise en ordre de mon appartement en allant demander ce remboursement + dommages et intérêts devant le conciliateur.

Procédure gratuite, peu coûteuse et efficace.

Bonne journée